

Loïc Cadiet
Jacques Normand
Soraya Amrani Mekki

Théorie
générale
du procès

La première étude sur la fonction et les règles du procès
Théorie générale du procès

Loïc Cadiet, Jacques Normand et Soraya Amrani-Mekki
Collection « Thémis »
1024 pages – 39 €



Pourquoi une théorie générale du procès ? C'est que le droit du procès ne peut plus se contenter d'une approche strictement juridique limitée à la seule comparaison des différentes procédures traditionnelles de droit interne, procédure civile, procédure pénale, procédure administrative.

Le développement des sources constitutionnelles et internationales du droit, du droit procédural en particulier, appelle, sinon un dépassement, du moins un élargissement de l'analyse comparative par l'approche, plus synthétique, des principes généraux de procédure. Certains projets doctrinaux rendent certes compte de cette évolution, à travers la promotion d'un droit processuel centré sur le droit au procès équitable. Mais cette nouvelle approche processuelle ne suffit pas à exprimer totalement les problématiques contemporaines car les exigences du procès équitable, qui nourrissent le droit du procès, manifestent elles-mêmes une certaine philosophie de la justice, au moment même où les contraintes économiques exercent par ailleurs une pression de plus en plus forte sur les institutions juridictionnelles. Ces nouvelles dimensions de la justice imposent l'élaboration d'une authentique théorie générale, non strictement juridique, ouverte à la philosophie et à l'économie de la justice, sans oublier l'histoire et la sociologie judiciaires et dédiée à l'ensemble des modes de règlement des conflits, juridictionnels ou non (autorités de régulation, procédures de conciliation, etc.), que l'évolution contemporaine tend à articuler entre eux dans un système global de justice plurielle. C'est cette approche, inédite en France, que cet ouvrage entend promouvoir à travers l'étude de la fonction et des règles du procès.

Loïc Cadiet est professeur à l'école de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne Paris I et directeur du département de recherche sur la justice et le procès.

Jacques Normand est professeur émérite de l'Université de Reims et Doyen honoraire de la faculté de droit.

Soraya Amrani Mekki est professeur à l'Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense.